



Le pouvoir de l'humanité

XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
8-10 décembre 2015, Genève



FR

32IC/15/R10
Original : anglais
Adoptée

XXXII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
8-10 décembre 2015

LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ

Résolution

RÉSOLUTION

LE POUVOIR DE L'HUMANITÉ

La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

célébrant le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le thème de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), et *reconnaissant* la pertinence continue de ces Principes,

tenant compte des opinions exprimées durant la Conférence internationale sur ses trois aspirations – *prévenir et combattre la violence, préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires*, ainsi que *réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience*,

saluant les nombreux engagements pris par les membres et les observateurs de la Conférence internationale en vue de la concrétisation de ces trois aspirations,

prenant note avec satisfaction des mesures adoptées par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mettre en œuvre les résolutions de la XXXI^e Conférence internationale ainsi que les engagements connexes, comme le demande la résolution 9 de la XXXI^e Conférence internationale, et *saluant* le rapport général établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur les progrès accomplis,

prenant note avec satisfaction des résultats du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées »,

1. *demande instamment* à tous les membres de la Conférence internationale d'incorporer les résolutions adoptées et les engagements pris à la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats entre eux ;
2. *invite* tous les membres de la Conférence internationale à faire le point, en 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence ainsi que de leurs engagements, et de faire rapport à la XXXIII^e Conférence internationale en 2019 ;
3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXIII^e Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence internationale, des résolutions et des engagements de la présente Conférence ;
4. *encourage* tous les membres de la Conférence internationale et la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) à utiliser la « Charte d'idées » du « Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées », en tant que source vive d'inspiration d'une action encore plus efficace aux niveaux local et mondial ;
5. *décide* d'organiser en 2019 une Conférence internationale, dont le lieu et la date seront fixés par la Commission permanente.